

A.G. ÉLECTIVE DU D.O.F. DU 29 JUIN 2024

MODIFICATIONS RÈGLEMENTS DU DOF APPLICABLES SAISON 2024-2025

Les modifications apparues dans le présent règlement et prenant effet au 1er juillet **2024** sont présentées en **caractères gras et en couleur rouge** afin d'être mieux isolées et repérables par tous les lecteurs. De même, les articles, phrases ou mots retirés du présent règlement sont présentés en ~~caractères gras barrés~~.

NOUVELLE DISPOSITION CONCERNANT LE CHAMPIONNAT DE CATÉGORIE FÉMININES – APPLICABLES Saison 2024-2025

La catégorie U16F devient U15F (Création des Règlements Championnats et Coupes de l'Oise U15F)

Qualification :

- Les Joueuses doivent être licenciées U15F et U14F
- 3 U13F sont autorisées à participer

Les Joueuses U16F joueront dans les championnats et coupes U18F

RÉATTRIBUER NOMS PERSONNALITÉS AUX COUPES FÉMININES

- **COUPE DE L'OISE SENIORS À 11 « Catherine FRANSIOLI »**
- **COUPE DE L'OISE SENIORS À 8 « Coupe Denis TROUVAIN »**
- **COUPE DE L'OISE U18F À 11 « Coupe Claude COQUEMA »**
- **COUPE DE L'OISE U16F À 11 « Coupe Joëlle DOMETZ-RIGAUT »**

A.G. ÉLECTIVE DU D.O.F. DU 29 JUIN 2024

MODIFICATIONS RÈGLEMENTS DU DOF APPLICABLES SAISON 2024-2025 **SOUMIS AU VOTE**

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS FÉMININS ÉQUIPES À 11 ET CRITÉRIUMS

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU FOOTBALL À 8

ARTICLE 9 (ancien texte) :

La partie se joue sur un demi-terrain sur la largeur (utilisation des buts réduits) avec huit joueuses selon les règles du Foot à 7 ou 8 joueuses, avec l'utilisation d'un ballon de taille N° 5,

La durée de la rencontre est fixée à deux périodes de quarante (40) minutes,
Tous les joueuses et dirigeants doivent être licenciés pour la saison en cours et qualifiés à la date de la rencontre,

Une équipe est composée de huit (8) joueuses titulaires, dont une gardienne de but et de trois (3) remplaçants au maximum. Quatre (4) joueuses mutations, au maximum, dont un maxima de deux (2) hors période sont autorisées à participer à une même rencontre.

Un match ne peut débuter ni se dérouler si un minimum de sept joueuses n'y participe pas.

La distance à respecter par l'équipe adverse lors d'une remise en jeu par coup franc est de 6 mètres,

Le hors-jeu est pris en compte de la ligne médiane à la ligne de but.

La gardienne ne peut prendre à la main une passe en retrait d'une partenaire ; dans ce cas, un coup de franc indirect sera exécuté sur la ligne des 13 mètres, perpendiculairement à l'endroit de la faute, mur autorisé,

Le dégagement de la gardienne au pied n'est pas autorisé. Dans ce cas, un coup de franc indirect sera exécuté sur la ligne des 13 mètres, perpendiculairement à l'endroit de la faute, mur autorisé.

ARTICLE 9 – Nouveau texte :

La partie se joue sur un demi-terrain sur la largeur (utilisation des buts réduits) avec huit joueuses selon les règles du Foot à 7 ou 8 joueuses, avec l'utilisation d'un ballon de taille N° 5,

La durée de la rencontre est fixée à deux périodes de quarante (40) minutes,
Tous les joueuses et dirigeants doivent être licenciés pour la saison en cours et qualifiés à la date de la rencontre,

Une équipe est composée de huit (8) joueuses titulaires, dont une gardienne de but et de **quatre (4) trois (3)** remplaçants au maximum. Quatre (4) joueuses mutations, au maximum, dont un maximum de deux (2) hors période sont autorisées à participer à une même rencontre.

Un match ne peut débuter ni se dérouler si un minimum de sept joueuses n'y participe pas.

La distance à respecter par l'équipe adverse lors d'une remise en jeu par coup franc est de 6 mètres,

Le hors-jeu est pris en compte de la ligne médiane à la ligne de but.

La gardienne ne peut prendre à la main une passe en retrait d'une partenaire ; dans ce cas, un coup de franc indirect sera exécuté sur la ligne des 13 mètres, perpendiculairement à l'endroit de la faute, mur autorisé,

Le dégagement de la gardienne au pied n'est pas autorisé. Dans ce cas, un coup de franc indirect sera exécuté sur la ligne des 13 mètres, perpendiculairement à l'endroit de la faute, mur autorisé.

COUPE DE L'OISE FÉMININES À 8

ARTICLE 4 – (ancien texte)

Toutes les rencontres se jouent sans prolongation, finale comprise. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à une séance de tirs au but selon les dispositions réglementaires.

La numérotation des maillots de 1 à 8 pour les titulaires et de 9 à 11 pour les remplaçantes est obligatoire pour toutes les équipes à tous les niveaux de compétition, finale incluse.

Le nombre de remplaçantes autorisé à participer à la rencontre est de 3 (obligatoirement les numéros 9,10,11) à tous les stades de cette compétition.

Il est rappelé aux clubs engagés les restrictions individuelles et collectives pour la composition des feuilles de matches des équipes participant à cette compétition. Il y aura lieu de se référer aux articles correspondants du Règlement général des Coupes du District.

ARTICLE 4 – Nouveau texte :

Toutes les rencontres se jouent sans prolongation, finale comprise. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à une séance de tirs au but ~~selon les dispositions réglementaires.~~ **(5 tirs au but)**.

La numérotation des maillots de 1 à 8 pour les titulaires et de 9 à 12 ~~11~~ pour les remplaçantes est obligatoire pour toutes les équipes à tous les niveaux de compétition, finale incluse.

Le nombre de remplaçantes autorisé à participer à la rencontre est de ~~3~~ **4 3** (obligatoirement les numéros 9,10, 11, **12**) à tous les stades de cette compétition.

Il est rappelé aux clubs engagés les restrictions individuelles et collectives pour la composition des feuilles de matches des équipes participant à cette compétition.

Il y aura lieu de se référer aux articles correspondants du Règlement général des Coupes du District.